

CONVOCAATION :

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil le **lundi 20 mars 2023 à 19h30**.

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 mars 2023.

II - Délibération

- Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : Désamiantage – lancement de la procédure d'appel d'offres

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Le 15 mars 2023

le maire, Jérôme BILLEROT



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 15 mars 2023

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, NERAULT Alizée, PAPET Didier, PROUST Isabelle, PROUST Fabien, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien.

Excusée : GOUDEAU Anne-Sophie

Secrétaire : ROBERT Vanessa

• Quorum : 10 Élus présents à l'ouverture de la réunion : 18

Quorum atteint.

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2023 est arrêté et validé à l'unanimité.

II – Délibérations

2023-03-10 – Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : Désamiantage – lancement de la procédure d'appel d'offres

Vu les délibérations n°2023-01-04 validant l'avant-projet sommaire et n°2023-03-09 validant l'avant-projet définitif ;

Vu les délais de procédure avant l'attribution du marché ;

Vu la période d'intervention souhaitée au début des vacances scolaires d'été ;

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, dans le cadre des travaux de désamiantage d'une partie des locaux de l'école primaire, il convient de procéder à une consultation selon la procédure adaptée.

Proposition d'avis d'appel public à la concurrence :

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE

Pouvoir adjudicateur : Commune d'Exireuil – Mairie – 9 place de la Mairie - 79400 EXIREUIL

2. PROCEDURE DE PASSATION - CRITERES D'ATTRIBUTION

Procédure : adaptée (article 28 du CMP)

Attribution : valeurs techniques : 40% et prix des prestations : 60%

3. OBJET DU MARCHE

Marchés publics d'exécution de travaux concernant le désamiantage de locaux scolaires.

4. LIEU D'EXECUTION

3, Place de la mairie sur la commune d'EXIREUIL (79400)

5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

L'opération fait l'objet d'un lot unique

Démarrage prévisionnel des travaux : 22 mai 2023

Durée prévisionnelle des travaux : 13 semaines compris 7 semaines de préparation

6. DESIGNATION DES LOTS MIS EN CONSULTATION

Lot unique : Désamiantage

7. JUSTIFICATIONS RELATIVES AUX QUALITES ET CAPACITES DES CANDIDATS

Les justificatifs à joindre obligatoirement à l'offre sont indiqués au règlement de consultation

En cas de groupement, les justificatifs sont à fournir pour chaque candidat

8. LIEU DE RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le DCE est remis gratuitement en téléchargement sur la plateforme de dématérialisation : www.pro-marchespublics.com

9. DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES

La transmission des offres des entreprises se fera par voie électronique sur la plateforme :

<http://www.pro-marchespublics.com>

La date limite pour la remise des offres est le 17 avril 2023 au plus tard à 17h 00.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de l'architecte de l'opération :

M. Pierre GRAVELEAU – Bureau d'études CEBI

10 avenue du Général de Gaulle – 79200 PARTHENAY

Tél : 05 49 94 06 19 - E-mail : cebi79@cebi79.fr

11. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

21 mars 2023

Après débat, le conseil municipal décide :

- de valider les pièces du marché dont le règlement de consultation, l'acte d'engagement et CCAP, le CCTP ainsi que le planning (joints en annexe) ;

- d'autoriser monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux de désamiantage du bâtiment de l'école primaire selon l'avis d'appel public à la concurrence détaillé ci-dessus ;

- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer toutes les pièces liées à cette procédure d'appel d'offres.

Pour :	18	BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain
Contre :	0	BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie, GAUDET Vincent, LUTTIAU François, NERAULT Alizée, PAPET Didier, PROUST Isabelle, PROUST Fabien, ROBERT Vanessa, SEIGNEURET Julien.
Abstention :	0	

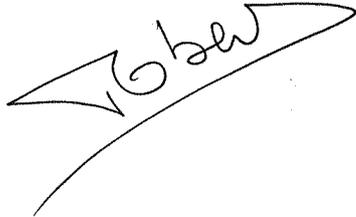
Hors délibération : Il est précisé qu'une visite sur site obligatoire a été mentionnée dans l'appel d'offres.

La reprise des peintures n'est pas prévue. Le souhait serait une intervention début juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à dix-neuf heures et cinquante minutes.

Le secrétaire

le maire

Handwritten signature of the secretary, appearing to be 'G. B. W.' written in a stylized, cursive font.Handwritten signature of the mayor, appearing to be 'J. B.' written in a stylized, cursive font.

